



**MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-À-PIERRE
MRC DE PORTNEUF**

PROCÈS-VERBAL d'une **séance ordinaire** du conseil de la municipalité Rivière-à-Pierre, tenue au centre communautaire le **12 août 2025** à 19h00 sous la présidence de la mairesse madame Danielle Ouellet et à laquelle il y a quorum.

Présents :

Conseillères : Diane Blouin

Conseillers :

Jacquelin Goyette
Gilbert Dumas
Jérémy Martin

Absents:

Pascale Bonin

Secrétaire d'assemblée : Geneviève Desrosiers, directrice-générale et greffière- trésorière

1.1 Mot de bienvenue de la mairesse

Madame la mairesse ouvre la séance

Adoptée

2025-08-141

1.2 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Jérémy Martin
Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

Adoptée

2025-08-142

1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 08 juillet 2025

Il est proposé par Diane Blouin
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 08 juillet 2025 tel que déposé.

Adoptée

2025-08-143

1.4 Liste des dépenses du 1er au 31 juillet 2025

QUE le conseil municipal accepte le dépôt de la liste des chèques et des paiements électroniques émis durant cette période et qui totalisent un montant de 249 028.95\$

Il est proposé par Gilbert Dumas
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'ACCEPTER le montant total des dépenses pour le mois de juillet 2025.

Adoptée

2025-08-144

1.5 Autorisation de paiement à Transport Alain Carrier inc. Pour la réparation du réseau d'aqueduc.

Il est proposé par Jacquelin Goyette
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'APPROUVER le paiement de cette facture, numéro 11855 et qui s'élève à 6,587.00\$ plus les taxes applicables.

Adoptée

2025-08-145

1.6 Autorisation de paiement aux entreprises TREMA pour le balayage de la municipalité

Il est proposé par Gilbert Dumas
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'APPROUVER le paiement de la facture identifiée au numéro 73323 pour un montant de 9,849.25\$ plus les taxes applicables.

Adoptée

2025-08-146

1.7 Autorisation de paiement au Cabinet Morency, société d'avocats pour les honoraires professionnels pour services rendus au mois de juin 2025

Il est proposé par Diane Blouin
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'APPROUVER le paiement des factures # 249235 et 249236 pour un total de 2,404.12\$ plus les taxes applicables.

Adoptée

2025-08-147

1.8 Autorisation de paiement à la Régie régionale des matières résiduelles Portneuf

Il est proposé par Gilbert Dumas
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'APPROUVER le paiement de 61 395.03\$, figurant sur les factures 2025-9781 et 2025-9809, qui représente la quote-part de la municipalité de Rivière-à-Pierre.

Adoptée

2025-08-148

1.9 Autorisation de paiement à la municipalité Lac-aux-Sables comme quote-part pour la période du 1er juillet au 30 septembre 2025

Il est proposé par Jacquelin Goyette
Et résolu à l'unanimité des membres présents



D'APPROUVER le paiement pour la ville Lac-aux-Sables qui s'élève à 19,887.30\$ incluant des arriérés et des pénalités.

Adoptée

2025-08-149

1.10 Autorisation de paiement au groupe MCR inc. pour différents travaux fournis à la caserne incluant la main d'œuvre.

Il est proposé par Jérémy Martin
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'APPROUVER le paiement de 1602.04\$ de la facture numéro 1408 plus les taxes applicables.

Adoptée

2025-08-150

1.11 Autorisation de paiement à l'entreprise Spectralité pour l'achat des affiches y compris celle de la halte des Méandres

Il est proposé par Gilbert Dumas
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'APPROUVER le paiement de la facture au numéro 118065 pour un montant de 3,429.08\$ plus les taxes applicables.

Adoptée

2025-08-151

1.12 Autorisation de paiement à la firme Natures et Associés pour le projet du sentier pédestre du Lac clair

Il est proposé par Jacquelin Goyette
Et résolu à l'unanimité des membres présents

DE PAYER la facture finale de la firme Natures et Associés au numéro 1053 pour un montant de 32 205.00\$ plus les taxes applicables.

Adoptée

2025-08-152

1.13 Autorisation de dépenses à Transport Alain Carrier inc. pour le nivellement de terrain sur le site de la Yourte

Il est proposé par Gilbert Dumas
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'AUTORISER la dépense de 1 633.50\$ plus les taxes applicables, tel qu'il est indiqué dans la soumission.

Adoptée

2025-08-153

1.14 Renouvellement du protocole de l'assurance combinée pour la municipalité allant du 31-08-2025 au 31-08-2026 avec Ellipse Assurances

Il est proposé par Diane Blouin
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'APPROUVER le paiement du protocole de renouvellement de l'assurance combinée pour la Municipalité au montant de 35 658.26\$ facture numéro 20201.

Adoptée

2025-08-154

1.15 Nomination et procuration d'un « Représentant autorisé » à ClicSÉQUR-Entreprises

CONSIDÉRANT QU'il faut désigner un nouveau « Représentant autorisé » à clicSEQUR pour agir au nom de la municipalité de Rivière-à-Pierre;

CONSIDÉRANT QUE Madame Geneviève Desrosiers, directrice générale & greffière-trésorière de la municipalité de Rivière-à-Pierre est habilitée à être désignée à titre de « Représentante autorisée » de la municipalité à CLIQSÉCUR-Entreprises et nouvelle responsable des services électroniques en vue d'assumer pleinement ses responsabilités;

Il est proposé par Diane Blouin
Et résolu à l'unanimité des membres présents

DE NOMMER la directrice générale & greffière-trésorière comme « Représentante autorisée » pour la municipalité de Rivière-à-Pierre à ClicSÉQUR-Entreprises et à cette fin, autorisation est donnée à Revenu Québec de lui transmettre, dans le cadre de ses fonctions, tous renseignements et toutes communications de nature confidentielle et sécuritaire en vue d'accomplir les tâches qui sont liées à sa fonction. Cette résolution annule toute résolution antérieure.

Adoptée

1.16 Période de questions

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE

2025-08-155

2.1 Organigramme 2026

CONSIDÉRANT l'analyse et les recommandations du sous-comité de SISEM et la recommandation du comité SISEM ;

CONSIDÉRANT les besoins des trois services d'incendie : Lac-aux-Sables, Notre Dame de Montauban et Rivière-à-Pierre ;

Il est proposé par
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'ADOPTER l'organigramme suivant pour le SISEM à compter du 1^{er} janvier 2026, soit :

- Un directeur incendie à temps plein ;
- Un préventionniste à temps plein ;
- Deux pompiers à temps plein ;

Il est de plus résolu d'abolir le poste de chef de division - Opération et formation- en date du 31 décembre 2025 et de maintenir la garde externe en place pour les fins de semaine.

Il est proposé par Gilbert Dumas
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Adoptée

2025-08-156

2.2 SISEM – Ouverture de poste, pompier à temps plein

CONSIDÉRANT la vacance du poste de pompier à temps plein ;

Il est proposé par Jacquelin Goyette
Et résolu à l’unanimité des membres présents

D’AUTORISER Madame Manuella Perron, directrice générale de Lac-aux-Sables à procéder à l'ouverture du poste de pompier à temps plein, pour l’entrée en fonction dès que possible.

Adopté

2025-08-157

2.3 SISEM – Ouverture de poste, directeur incendie à temps plein

CONSIDÉRANT la date de fin des contrats de travail des employés au SISEM au 31 décembre 2025

CONSIDÉRANT l'organigramme à mettre en place au 1^{er} janvier 2026 ;

CONSIDÉRANT l'abolition du poste de chef de division - Opération et formation ;

Il est proposé par Gilbert Dumas
Et résolu à l’unanimité des membres présents

D’AUTORISER et de procéder à l'ouverture du poste de directeur incendie, à temps plein, pour une entrée en fonction, au plus tard le 1^{er} janvier 2026. Il est de plus résolu qu'une firme externe, expérimentée dans le domaine de l'incendie, soit engagée pour la procédure d'embauche du directeur incendie.

Adoptée

3. TRANSPORT ROUTIER ET HIGIÈNE DU MILIEU

2025-08-158

3.1 Autorisation des travaux dans le cadre du programme d’aide à la voirie locale – Dossier # VRR22779-34135 (3) -20250422-021

CONSIDERANT QUE la municipalité a reçu une réponse positive de la part du ministère des transports et de la Mobilité durable dans sa lettre du 9 juillet dernier ;

CONSIDERANT la réponse favorable du Ministère, en annonçant une aide financière maximale de 40 000\$ pour des travaux d’amélioration des routes de la municipalité de Rivière-à-Pierre ;

CONSIDERANT QU’IL s’agit des travaux nécessaires dont la municipalité compte procéder à l’exécution de ces travaux tels qu’ils étaient prévus dans la demande de financement tout en respectant les conditions et obligations prévues aux modalités d’application de ce programme ;

Il est proposé par Diane Blouin
Et résolu à l’unanimité des membres présents

QUE le conseil municipal autorise l’entreprise Transport Alain Carrier inc, d’effectuer ces travaux qui totalisent un montant de 35 679.25\$ plus les taxes applicables.

Adoptée

4. URBANISME

2025-08-159

4.1 Aménagement d'un stationnement hivernal aux motoneigistes sur un lot de la municipalité

ATTENDU QUE 9533-3324 QUÉBEC Inc. est propriétaire de l'hôtel Zacharie ;

ATTENDU QUE le propriétaire de l'hôtel aimerait aménager un stationnement pour les motoneigistes sur le lot numéro 5 223 204 appartenant à la municipalité ;

ATTENDU QUE l'utilisation du lot n'affectera pas le déneigement de la gare ;

ATTENDU QUE la portion de terrain utilisée sera identifiée adéquatement par la municipalité ;

ATTENDU QU'une affiche « motoneige seulement » sera installée aux frais du propriétaire de l'hôtel ;

ATTENDU QUE la Municipalité ne sera pas responsable des accidents, blessure ou bris ;

ATTENDU QU'une demande de certificat d'autorisation devra être déposée ;

ATTENDU QU'une couverture d'assurance de responsabilité civile soit procurée par et exigée au propriétaire de l'hôtel.

Il est proposé par Diane Blouin

Et résolu à l'unanimité des membres présents

ACCEPTE l'aménagement d'un stationnement pour motoneige conditionnellement à une entente écrite et qui respecte les exigences

Adoptée

2025-08-160

4.2 Demande de dérogation mineure pour la propriété du 117, rue Principale (lot# 5 221 927)

ATTENDU QUE Monsieur Sylvain Landry, propriétaire du 117, rue Principale, a déposé une demande de dérogation mineure afin de permettre la construction d'une maison en zone forestière Fo-13 sur le lot numéro 5 221 927 d'une superficie de 2.83 hectares avec une largeur au chemin d'environ 360 mètres et d'une profondeur d'environ 87 mètres contrevenant à l'article 4.4.2 du Règlement de lotissement #432-14 qui stipule que la superficie minimale des terrains destinés à des fins résidentielles à l'intérieur des zones forestières (Fo) est fixée à 4 hectares. La largeur minimale et la profondeur moyenne minimale de tels terrains sont établies à 100 mètres ;

ATTENDU QUE si le terrain n'était pas traversé par la route, la construction serait possible ;

ATTENDU QU'il est possible de construire sur le lot #5 221 955 ;

ATTENDU QUE le lot # 5 221 995 est montagneux et rocheux ;

ATTENDU QUE les lots # 5 221 927 et #5 221 955 devront toujours demeurer au même propriétaire et cette restriction devra se retrouver dans un acte notarié dûment publié.

ATTENDU QU’il ne sera plus possible de construire un autre bâtiment principal sur les lots #5 221 927 ou #5 221 955 ;

ATTENDU QUE l’implantation d’une installation septique conforme au Règlement sur l’évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22) est possible et devra être réalisé ;

ATTENDU QU’il n’y a aucun impact sur le voisinage ;

ATTENDU QU’il y a déjà une allée d’accès en bordure de la route 367 ;

Il est proposé par Jacquelin Goyette
Et résolu à l’unanimité des membres présents

ACCEPTER la demande en respectant les restrictions mentionnées ci-dessus et en suggérant que la construction soit implantée dans la partie la plus profonde du terrain.

Adoptée

5. LOISIRS ET SERVICES À LA COLLECTIVITÉ

2025-08-161

5.1 Mise à jour de la politique de remboursement des frais non-résidents pour les activités sportives et de loisirs hors du territoire de la municipalité

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rivière-à-Pierre, a adopté et révisé lors de la séance du 13 février 2018, sa politique de remboursement visant des activités non dispensées sur le territoire de la municipalité en vue de favoriser l’accès à ses résidents et ses résidentes.

CONSIDÉRANT QUE cette politique de remboursement (2018-02-32) permettait aux résidents et aux résidentes de Rivière-à-Pierre de s’inscrire à des activités sportives et récréatives dans une autre municipalité et obtenir un remboursement jusqu’à concurrence de 50\$ par personne par session.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire actualiser cette politique de remboursement des frais non-résidents jusqu’à concurrence de 50% des coûts avant taxes mais sans excéder un montant de 120\$ par année civile, par personne qui s’y inscrit.

Il est proposé par Diane Blouin
Et résolu à l’unanimité des membres présents

QUE le conseil municipal adopte la mise à jour de la politique des frais non-résidents pour les activités sportives et récréatives telle que stipulée ci-dessus afin de favoriser l’accès aux citoyens et citoyennes de Rivière-à-Pierre

2025-08-162

5.2 Renouvellement du bail avec le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) de la capitale nationale

ATTENDU QUE la Municipalité de Rivière-à-Pierre et CIUSSS de la Capitale Nationale s'entendent pour modifier les clauses 3.1 et 4.3.1 de l'entente signée en l'an 2023;

ATTENDU QUE la durée de la nouvelle entente s'étend sur une période de trois ans; qui entre en vigueur le 1^{er} février 2026 et prendra fin le 31 janvier 2029;

ATTENDU QU'à la fin de chaque année du bail, le loyer annuel augmentera de 3,5% du montant initial annuel de la location ;

ATTENDU QUE toutes les autres conditions du bail du 1^{er} février 2023 demeurent les mêmes;

Il est proposé par Diane Blouin
Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil Municipal renouvelle le bail et que cette résolution annule toute résolution antérieure.

Adoptée

5. CORRESPONDANCE

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

7. LEVÉE DE LA SÉANCE : 19H26

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Gilbert Dumas

La séance est levée par Jérémy Martin

Danielle Ouellet, Mairesse

Geneviève Desrosiers, Directrice générale
greffière-trésorière